



## Besoin d'aide pour vivre

Par **cris73**, le **31/08/2019** à **10:19**

Bonjour,

Je suis en invalidité catégorie 2. J'ai été opérée 14 fois pour mon dos et j'ai toujours des problèmes, et en plus problèmes aux genoux. Au mois de mars, le médecin conseil m'a mise "inapte à tous travail". Je n'ai pas pu lancer un recours car c'était trop tard. Je refuse cette décision. Que puis-je faire ?

J'habite à la campagne, je ne vois personne, j'ai besoin d'une vie sociale. En plus elle veut m'enlever mon ALD et, là, j'ai pu faire appel. J'ai un rdv pour expertise le 24 septembre. Je suis en colère, on m'enlève tout et l'on ne me donne rien. Je dois survivre et non vivre avec une pension de 723 € par mois.

Je vie en concubinage avec un homme que je ne supporte plus, il est à la retraite et touche 1.100 € par mois. Il est propriétaire de sa maison. Nous avons chacun notre propre chambre, il n'y a plus rien entre nous. Je voudrai partir mais il refuse car je suis sa boniche, et il sait très bien que je ne peux pas subvenir à mes moyens.

J'ai la haine, j'ai décidé de me trouver quand même un travail à mi-temps qui va contre la décision du médecin conseil. Je n'ai pas le choix, j'ai besoin de vivre et non survivre. Pouvez-vous me conseiller ?

Merci.

Cordialement,

C B. (53 ans)

Par **Tisuisse**, le **31/08/2019** à **10:59**

Bonjour,

Prenez un Rdv avec l'assistante sociale, voyez cela en mairie.

Par **cris73**, le **31/08/2019** à **11:27**

Ok merci.

Bon weekend,

CB

Par **jodelariege**, le **01/09/2019 à 12:09**

bonjour

vous pouvez rencontrer une assistante sociale de secteur ou de la mairie ainsi que les associations d'aide humanitaire... mais peut être que le fait que vous soyiez propriétaire va vous deservir ...

Par **youris**, le **01/09/2019 à 16:52**

bonjour,

si vous voulez voir du monde, habiter la campagne n'est pas forcément la meilleure solution.

comme vous êtes en union libre, vous n'avez pas besoin de l'autorisation de votre concubin pour le quitter.

salutations

n.b: CRIS73 n'est pas propriétaire mais loge chez son concubin.

Par **Visiteur**, le **01/09/2019 à 17:20**

Bonjour,

N'allez surtout pas contre l'avis du médecin du travail, cela vous desservirait, par contre faites intervenir le service social de la CPAM, ils ont l'habitude de ce genre de demande, ils peuvent vous octroyer des aides financières, et peut-être vous aider dans d'autres domaines ou du moins vous donner des pistes.

Faites également un dossier auprès de la MDPH, vous devez pouvoir obtenir quelque chose, soit une aide, soit une AAH, à voir avec eux.

Cordialement.

Par **cris73**, le **01/09/2019 à 19:17**

Merci à tous pour vos réponse.

Je vais prendre rendez-vous avec une assistante sociale dès lundi.

Je vous tiendrai au courant de ce qu'elle va me dire.

Cordialement,

Cris